DE L'ABONNEMENT.

La Haye. Provinces. Tris mois 7 .

mières lignes 14.50, timbre 10 th. par light en sus.

OURNALDE

BUREAU DE LA RÉDACTION. à La Haye, Lage Nieuwstraat, derrière le Prinsegracht (Noordsijde) BUREAU POUR L'ABONNEMENT ET LES Ches M. Van Weelden, libraire,

Spui, à La Haye. Les lettres et paquets doivent âtre

cuvoyés à la direction france de port.

Model of the LA HAYE 10 April.

Man Politique extérieure-Turquie.

principarx motifs de la perseverance, avec laquelle Billithitane renoussa si longtemps les propositions qui pt affers es en 1827, par les grandes cours de l'Euroje, pacification de la Grèce, était puise dans la crainte, 🗫 squmettant, une première fois à des exigences déjà si **Ма ро**ле le sentiment religioux de ses sajets musulmans , ana concetta at la citablir un précédent, dont les mêmes promindial manual production and antique of autres con egalement attelliatories d'Phillipendalice un gantier tionan on opposees aux prescriptions de la loi sainte de

plassadeurs s'efforcèrent constamment, à convaincre la pumbien cette crainte était sous l'un et l'autre point de imórique et denuée de tout fondement. Il y a des troumue partie du Levant, dirent-ils; nous demandons seuhoyens de pacifier cette partie; nous ne nous en ocnoyens de paciner cette partie; nous no nous en ousensiblement affectes et gravement compromis par ens ani sa passent dans l'archipel.

pai ebacerne la religion, ajoutàrent, MM. Guillemitrafford Canning, elle n'entre pour tte affaire. C'est une question que la prudence et la ent seules resoudre, les relations d'étatà état n'ont per seule. «Je jure, continua sir Stratford Canbut seules résoudre, les relations d'étatà état n'ont consiau nom de ses deux collégues qui adhérèdiaration. « Je jure, au nom de mon gouvernewes la connaissance que j'ai des sentimens de mes **Mer d**e leurs cours, qu'il ne s'agit point de toucher à diespimane. an and a consider

solennelle ne tranquillisa que mediocrement qui observé, que cette idée de médiation de la gangy repfermatt, selon lui, un, sevin caché, lequel titensultager tout l'empire. Il sjonte, qu'en admettant, **en annois Forte consentit mai atenum la ce** qu'on lui depart tentification de la la Porte que le les ligrédites, le contre-coup d'un pareil acte de fai-

trimanges, tesquels unt distil à la promesse de la Porte que word hamiltait connaitre, il y a deux jours, ont montré, ce qui a été le plus reel autrelois, des apprehensions du Reis-Miendi, ou des sermens des ambassadeors.

"Lettes, on a vu plus d'une sois des puissances étrangères renir, quelquefois même, quand les traités les yeutorisaient, de minos à la main, dans les disputes religienses d'autres pays,

dont les sujets, professant la même religion que ces puissances; se voyaient opprimés dans la jouissance de leurs droits. Dans la règle, cependant, les paisseures doivent se border dans des cas semblables à de simples représentations à l'autable, ainsi que le firent autresois la Hollando et l'Angleterre en faveur des Vaudois en Savoie ; la Suède en 1707 en feveur des protestans en Pologne: la Russie, la Prusse et l'Autrighe, appès 1764, en fareur des dissidens en Pologne.

Mais remarquez, qu'aucun des cas où nous avons vu une intervention de la part d'un état dans les affaires religieuses d'un autre, n'officialistique a se est a la mora de la mora de la mora de la company de la printers aux derinères demarches de la Brance et de l'Angles ferte presta Sublime Porte. Dans la question des renegats, if ne s'agrissait pas de coreligionnaires persecutés à cause de la religion dont les lois fondamentales ou des traités particuliers leur garantissaient ou leur assuraient formetlement la libre profession. Ici ce n'est pas l'état près duquel on intervient, qui a violé la constitution ou rompu des promesses relativement à ceux en faveur desquels l'intervention à eu lieu. C'est au contraire la Porte qui était dans son droit, et ce sont les rénégats qui l'enfreignent. Ceux-ci savent, qu'en abjurant l'islamisme après l'avoir embrassé librement, il s'exposent à la peine sévère ordonnée par le Coran, qui est à la fois la loi religieuse et politique des Tures, qui est né avec l'état et qui ne peut périr qu'aves lui. La religion, e'est la base fondamentale de l'empire ottoman; quiconque l'ébranle, soit par paroles soit par des faits. par transgression formelle de ce qui est défendu, ou par trahison en y devenant infidèle, ess, selon la croyance des Turcs, traître à la patrie au premier chof. Et, comme un Moslem le fit observer dernièrement à un voyageur allemand, vous aurez beau faire promettre au sultan que le rénégat ne sera plus mis à mort désormais, des milliers de mains montreront au souverain le Coran qui veut le contraire, et mille bouches lui demanderont le supplice du coupable.

S'ast-on montré bien sage, après cela, est-on regté bien fidèle au principe, si hautement proclamé à chaque instant, de rouleir respecter l'indépendance de la Porte, en obligeant le souverain à une promesse, qu'il ne peut remplir sans se rendre odieux à son petiffe, sans se montrer, aux yeux de ses stjets, ennemi de cette fui qui forme le plus solide appui de son trane? Nous savons bien, à en croire le Journal des Débats, dans l'article que nous avons reproduit avant-hier, « que les deux puissances, en réclamant une mesure de justice (?) et d'humanité, n'ont pas » prétendu interprèter le Coran, cette loi souveraine de l'empire » ou en exiger l'abrogation. » Les représentans de ces puissances n'ont pas songe à forcer la main au ministère ottoman, c'està-dire, qu'on laisse à celui-ci pleine liberté « pour le choix des » moyens, » pourvu qu'il ait soin seulement, de ne plus faire mettre à mort ceux de ses sujets qui sont coupables d'un crime que le Coran punit de la peine capitale. On me saurait s'empê-

cher de songer ici à ce colonel français qui, ayant reuni sa troupe pour qu'elle votat sur la question de savoir, si Bonaparte serait nommé ou non consul à vie, déclara au régiment assemblé, que chacun était entièrement libre de voter selon son opinion; « sculement, je vous préviens, ajouta-t-il, que je passe mon sa-bre au travers du corps du premier d'entre vous qui dira non.

Le principe sur lequel les puissances se sont fondées dans leurs réclamations, c'est, à ce que nous apprend le Journal des Debats, le droit de protéger la civilisation chrétienne. Voilà un système nouveau et qui peut mener loin. La Porte-Ottomane ne connaît pas d'états carétiens; elle connaît des états indépendans tronge elle, et auxquels la religion qu'ils professent de conne pas un droit plus étendu dans les rapports internationaux, que celui qu'elle possède, de son côté, vis-à-vis des autres puissances. Avec le système des Débots, on irrit nu-delà de carque s'étaient proposé les puissances qui avaient formé la Suinte-Alliance: celles-ci avaient manifesté la détermination, de ne prendre pour règle de leur conduite, soit dans l'administration de leurs états respectifs, soit dans leurs relations politiques avec tout autre gouvernement, que les préceptes de la religion sainte du Dieu sauveur, préceptes de justice, de charité et de paix ; mais ces puissances n'avaient pas pensé, que dans les relations internationales de souverain à souverain, la qualité de chrétien constituât en faveur de l'un, le droit, d'amener l'autre, par des menaces et par l'intimidation, à souscrire un engagement formel, qui froisse les sentimens les plus intimes de son peuple et porte une atteinte virtuelle à la constitution de son empire. Le dernier numero du Times, qui nous parvient au moment où nous écrivons ceci, considère la chose sous le même point de xue que nous, tout en félicitant la civilisation chrétienne du triomphequ'elle vient de remporter. « Les traités aussi bien que la politique, dit ce journal, nous obligent à traiter les mahounetests et autres nations barbares, avec des formes d'un respect, què n'en certes pas le résultat de la religion qu'elles professent.

Nous demandons l'abolition de la peine capitale relativement aux apostats relaps de la Turquie. Jugez, combien les prêtres et la masse de ce peuple fanatique scront révoltés, quand ils senrent inne vette abolition est le résultat de l'exigence des puive sances strangeres, et, se qui est pie encore, de colleg qui mo sentent précisément une croyance en horreur aux Tares, et que ceux-ci abhorreront bien davantage, en apprenant, que c'est sur elle que l'on s'est basé pour amener cette importante réforme dans les lois sacrées de Mahomet. Certes, ajoute le Times, nous ne méconnaissons pas les devoirs imposés par le christianisme et la civilisation; mais jaloux, comme nous sommes, de conserver intact le principe du maintien de l'empire de Turquie, nous doutons qu'il soit prudent et dans l'intérêt de ce maintien; de nous poser entre le Sultan et son clergé dont il est le chek. Nous applaudissons encore moins à la politique des ambassadeurs; qui ont profité d'un fait isolé de persécution, pour faire un éclat

^{Remi}lleton du Journal de La Haye. — 20 avril 18:14.

MODESTE MIGNON. (1)

SCÈNE DE LA VIE PRIVÉE. الماري لأمهان <u>المقيم فالمنظرة المرافقة الرافية المارة المارة المارة المارة المارة المارة المارة المارة المارة ال</u>

Contre jours après, Modeste tenait ladettre suivante, écrite sur du beau pa-Protegée par une double enveloppe, et sous un cachet aux armes de

Mademoiselle,

L'admiration pour les belles œuvres, à supposer que les miennes soient demuration pour les belles œuvres, a supposer que défend contre toute rainerie et justifie à tout tribunal la démarche que vous avez faite en m'é-Avent tout, je dois vous remercier du plaisir que causent toujours de consider temoignages, même quand on ne les mérite pas ; car le faiseur de at le poète s'en éroient intinuement dignes, tant l'amour-propre est une l'étage peu réfractaire à l'éloge. La meilleure preuve d'amitié que je puisse danner à une inconnue, en échange de ce dictame qui guérirait les morsuites de la critique, n'est-ce pas de partager avec elle la moisson de mon experiance, au risque de vous détruire vos illusions?

Mademoiselle, la plus belle palme d'une jeune fille est la fleur d'une vie Sainte, pure, irréprochable. Etes-vous seule au monde? Tout est dit. Mais si Todas vez une famille, une père ou une mère, songez à tous les chaglins qui peu-* vent suivre une lettre comme la vôtre, adressée à un poëte que vous ne consurve une lettre comme la vetre, agressee a un poote que vous la surve une lettre comme la vetre, agressee a un poote que vous la surve une lettre comme la vetre, agressee a un poote que vous la surve une lettre de la surve de la surv bie ne l'aite la tromper. Votre lettre serait alors interprétée autrement que bje ne l'aifait. On y verrait une pensée que vous n'y avez pas mise, et que, s dans par l'aifait. On y verrait une pensée que vous n'y avez pas mise, et que, » dans votre innecence, vous ne soupçonnez point. Autant d'auteurs, autant a de care innecence, vous ne soupçonnez point. a de caractères. Jesuis excessivement flatté que vous m'ayez jugé digne de vous a comment de commen » comprendre; mais si vousétiez tombée sur un talent hypocrite, sur un raila leur dont les fivres sont mélancoliques et dont la vie est un carnaval contia nuel routes tivres sont metanconques et gont la victor andime imprudence un a madal voits auriez pu trouver au dénouement de votre sublime imprudence un la madal voits aurient Voits » méchant homme, que lque habitué des coulisses ou un héros d'estaminet! Vous ne sentez pas, sons les berceaux de clématite où vous méditez sur les poésies, * l'adent du elgare qui dépoétisé les manuscrits ; de même qu'en allant au bal parée de cenvres respiendissantes de jouilier, vous ne pensez pas aux bras a nerveux, aux ouvriers en veste, aux ignobles atéliers d'ou s'élancent, radieu-

THE PERSON

» Allons plus loin.... En quoi la vie reveuse et solitaire que vous menez, » est de tout deviner, puisqu'il doit tout peindre? Nos jeunes filles à nous » sont tellement accomplies, que nulle des filles d'Eve ne peut lutter avec el-

» les! Quelle réalité valut jamais le rêve? » Maintenant, que gagnerez-vous, vous, jeune fille élevée à devenir une sa-» ge mère de famille, en vous initiant aux agitations terribles de la vie des poë-» tes dans cette affreuse capitale, qui ne peut se définir que par ces mots : Un » enser qu'on sime! Si c'est le désir d'animer votre monotone existence de jeu-• ne fille curieuse qui vous a mis la plume à la main, ceci n'a-t-il pas l'appa-» rence d'une dépravation?

Quel sens prêterai-je à votre lettré? Etes-vous d'une caste réprouvée, et » cherchez vous un ami loin de vous? Etes-vous affligée de laideur et vous sen-» tez-vous une belle âme sans confident? Hélas! triste conclusion: vous avez » fait trop on pas assez. Ou restons-en la, ou, si vous continuez, dites-m'en » plus que dans la lettre que vous m'avez écrite.

» Mais, Mademoiselle, si vous êtes jeune, si vous êtes befle, si vous avez une » famille, si vous vous sentez au cour un nard céleate à répandre, comme fit » Madeleine aux pieds de Jésus, laissez-vous apprécier par un homme digne » de vous, et devenez ce que doit être toute bonne jeuge fille sane excellente » femme, une vertueuse mère de famille. Un poëte est jih mauvais présent à fai-» re à une jeune personne, il a trop de vanités, trop d'angles blessans qui doi -» vent se heurter aux légitimes vanités d'une femme, et meurtrir une tendres-» se sans expérience de la vie. La femme du poête doit l'aimer pendant » un long temps avant de l'épouser, elle doit se résoudre à la charité des anges, » à leur indulgence, aux vertus de la maternité. Ces qualités, Mademoiselle, ne » sont qu'en germe chez les jeunes filles.

» Ecoutez la vérité tout entière, ne vous la dois-je pas en retour de votre » enivrante flatterie? S'il est glorieux d'épouser une grande renommée, on » s'aperçoit bientôt qu'un homme supérieur est, en tant qu'homme, semblable » aux autres. Il réalise alors d'autant moins les espérances, qu'on attend de lui » des prodiges. Il en est alors d'un poëte célèbre comme d'une femme dont la » beauté trop vantée fait dire : - Je la croyais mieux, à qui l'aperçoit; elle ne » répond plus aux exigences du portrait tracé par la fée à laquelle je dois votre » billet, l'Imagination! Enfin, les qualités de l'esprit ne se développent et ne » fleurissent que dans une sphère invisible, la femme du poëte n'en sent plus » que les inconvéniens, elle voit fabriquer les bijoux au lieu de s'en parer. Si » l'éclat d'une position exceptionnelle vous a fascinée, apprenez que les plai-» sirs en sont bientôt dévorés. On s'irrite de trouver tant d'aspérités dans une » situation qui, à distance, paraissait unie, tant de froid sur un sommet brillant! » Puis. comme les femmes ne mettent jamais les pieds dans le monde des diffi-» cultés, elles n'apprécient bientôt plus ce qu'elles admiraient quand elles » croient en avoir, à première vue, deviné le maniement.

» Je termine par une dernière considération dans laquelle vons auriez tort » de voir une prière déguisée; elle est le conseil d'un ami. L'échange des âmes » ne peut s'établir qu'entré gens disposés à ne se rien cachert. Vous montre-» rez-vous telle que vous êtes à un incounu? Je m'arrête aux consequences de » eette idée.

» Trouvezici, Mademoiselle, les hommages que nous devons à toutes les » femmes, même quand elles sont inconnues et masquées. »

Avoir tenu cette lettre sous son busc brûlant, pendant toute une journée!... en avoir réservé la lecture pour l'heure où tout dort, minuit : appès tendu ce silence soleunel dans les anxiétés d'une imagination de seu!...avoir béni le poëte, avoir lu par avance mille lettres, avoir supposé tout, excepté cette goutte d'eau froide tombant sur les plus vaporeuses formes de la fantaisie et les dissolvant comme l'acide prussique dissout la vie!... il y avait de quoi se cacher, quoique seule, ainsi que le fit Modeste, la figure dans ses draps, éteindre la bougie et pleurer...

Ceci se passait dans les premiers jours d'août ; Modeste se leva, marcha par sa chambre, et vint ouvrir la croisée. Elle voulait de l'air. Le parfum des fleurs monta veas elle, avec cette fraîcheur particulière aux odeurs pendant la mais. La mer, illuminée par la lune, scintillait comme un miroir. Un rossignes chamta dans un arbre du parc Vilquin.

-Ah! voilà le poête, se dit Modeste dont la colère tomba.

Les plus amères réflexions se succédérent dans son esprit. Elle se sentit pi quée au vif, elle voulut relire la lettre, elle ralluma la bongie, elle étudia cette prose étudiée, et finit par entendre la voix poussive du monde réel.

-Il a raison et j'ai tort, se dit-elle. Mais comment croire qu'on trouvera sous

la robe étoilée des poôtes un vieillard de Molière?... Quand une femme ou une jeune fille est prise en fingrant délit, elle conçoit une haine profonde contre le témoin, l'auteur on l'objet de sa faute. Aussi la vraie, la naturelle, la sauvage Modeste éprouva-t-elle en son cœur un effroyable désir de l'emporter sur cet esprit de rectitude et de le précipiter dans quelque contradiction, de lui rendre ce coup de massue. Cette enfant si pure, dont a tête seule avait été corrompue et par ses lectures, et par la longue agonie de sa sœur et par les dangereuses médiations de la solitude, fut aurprise par un rayon de soleil sur son visage: elle avait passé trois heures à centrir des bordées sur les mers immenses du doute. De parcilles nuits ne s'oublient jamais. Elle alla droit à sa petite table de la Chine, présent de son père, et écrivit une lettre dictée par l'infernal esprit de vengeance qui frétille au fond du cœur des jeunes personnes.

HI.

A monsieur de Canalis.

« Monsieur,

» Vous êtes certainement un grand poete, mais vous êtes quelque chese de plus, vous êtes un honnête homme. Après avoir eu tant de loyale franchise » avec une jeune fille qui côtoyait un abime, en aurez-vous assez pour répon-» dre sans la moindre hypocrisie, sans détour, à la question que voici :

» Auriez-vous écrit la lettre que je tiens en réponse à la mienne; vos idées, » votre langage auraient-ils été les mêmes si quelqu'un vons cût dit à l'oreite » ce qui peut se trouver vrai : Mile O. d'Este-M. a six millions et ne west pas » d'un sot pour maître.

» Admettez pour certaine et pendant un moment cette supposition: Soyez » avec moi comme avec vous-même, ne craignes sien, je suis pius grande que » mes vingt ans, rien de ce qui sera franc ne progra vous nuire desemon » esprit. Quand j'aurri lu catte confidence; si toutefeis vous daignes mole faire, » vous recevrez alors une réponse à votre première lettre.

(1) Foir le Journal de La Hays d'hier.

> ses, ces ligurs du trevail,

qui flatte l'orgueil pational du pays qu'ils représentent, mais qui a été acheté au prix de l'humiliation du souverain près duquel ils étaient acérédités. Il est probable, que ces interventions fréquentes des passances chétiennes en laveur de leurs coreligionaires dans 40 dent, augmenteront plutôt qu'elles ne diminueront les daugers auxquels ceux-ei sont exposés. En persistant dans cette voie, ils provoqueront un deré de aspèretion parmi les musulmans, qui finira par le massagre general de tous les chrétiens. Les horreurent sunt le vénement lendralent vain tout ce que l'en vient de tenter pour sauver la vie à quelques apostats. La diplomatie à beau faire, en s'efforçant à restreindre les droits du gouvernement turc, elle reste néanmoins impuissante pour dicter la loi aux mosquées ou réformer le fanatisme du peuple ottoman. »

Ce langage du *Times* est conforme à une sage politique. Il est fondé sur les véritables principes du droit des gens, comme sur les intérêts de l'Europe par rapport aux affaires de la Turquie, L'article du Journal des Débats, (1) nous regrettons de devoir le dire, nous semble méconnaître les uns comme les autres, dans le dessien de plaire à l'opinion publique en France. Le Journaldes Débats a un plus noble but à atteindre et il y marche journellement avec un courage et un talent que lui assurent la sympathie de tous les amis de l'ordre, de tous les hommes instruits à l'étranger comme en France. C'est celui de ramener l'opinion publique dans la voie de la vérité et du droit, lorsque l'ignorance ou les passions l'exposent à en dévier.

On écrit d'Amsterdam le 18 avril :

A onze heures et demie, le roi a donné une audience publique à toutes les personnes qui se sont fait inscrire à cet effet.

M. Bertelman premier professeur du conservatoire de musique, a eu l'honneur de présenter au roi une cantate intititulée : Guillaume II de Hollande, et dont S. M. a daigné accepter la

S. A. R. madame la princesse d'Orange a honoré d'une visite l'école gardienne qui porte le nom de S. A. R. et a témoigné sa bante satisfaction du bon ordre qui règne dans cet établissement.

De là S. A. R. s'est rendue aux ateliers du peintre Pieneman et a examiné avec beaucoup de satisfaction le magnifique tableau, représentant l'inauguration du roi, au moment où S. M. prête serment à la loi fondamentale.

LL. AA. RR. les princes ont visité le jardin zoologique.

On écrit d'Amsterdam le 18 avril :

Aujourd'hui, à une heure de l'après-midi, un incendie éclata dans la maison de vente publique (Verkoop-Huis) sur le Vijgendam vis-à-vis du palais. Le feu se manifesta spontanément et avec une grande violence; mais, grâce au prompt secours et à l'ordre parlait qui régna partout, le feu ne s'est pas propagé considérablement hors de la maison même, laquelle fut dans un instant embrasée, étant remplie d'alimens propres à nourrir le fen, entr'autres, à ce qu'on dit, d'une grande quantité d'al-Idinettes phosphoriques, etc. S. M. le roi accompagne de tous ses nides-de-camp et de son chambellan, le baron de Verschaur. s'est transporté immédiatement, à pied, sur les lieux, où se trouvaient le gouverneur, le bourgmestre, le lieutenant-général Schnurmans, le commandant de place, le directeur de police et autres autorités militaires et civiles. S. M. a manifesté à plusieurs reprises son contentement de l'ordre admirable et de la promptitude des secours, au moyen desquels cet incendie, qui offrait un aspert menacant au fover de la ville, a été complètement maîtrisé en moins de ¿ heures, par plus de 22 pompes à fen. S. M. n'a quitté les lieux que lorsque le seu était pour ainsi dire éteint, et Elle a reçu partout sur son passage les témoignages les plus touchans de l'attachement du peuple pour son auguste personne.

(1) Voir Journal de La Itaye du 18 avril nº 93.

On dit que la perte est assez considérable, mais autant que l'on sache pour le montent, personne n'a person le vie.

réponse au Journal de Bruxelles. (11e page, 1re colonne.) Au lieu de 86 pour cent de tous les calicots PABRIQUES en Belgique, lisez: EXPORTES PAR LA BELGIQUE.

Lemanistre des finances abnance avoir rect pour je trésor, par l'intremist du ministre de la marine une somme de 100 florins provenant de l'équipage du pyroscaphé royal L'Escaut, et une somme de 100 florins des sous-officiers du pyroscaphe royal La Sambre.

Nous nous sommes bornés jusqu'à présent à reproduire isoment le montant du chiffre de souscriptions des villes ou provinces du royaume. Voici comment se partagent par province les souscriptions des 127 millions de l'emprunt volontaire :

	SOUSCRIPTIONS	VOLONTAIRES.	1 -	
provinces.	å L'BMPRUNT	Au	30 ff. du don gratuit font 100 ff. à l'em- print sui- vant l'art. 19	de [a 2º et la 4º co-
en to the	3 pone cents:	don gratuit.	de la loi.	lonnes.

Brab. Septentr.	3,104,730.00	239,674.96	798,916.53	3.903,646 53
La Gueldre	5,008,780.00		347.816.38	5,356,596.38
HollMéridion.	25,838,562.88	487,558.04	1,625,193.48	27,463,756.36
HollSeptentr.	52,607,556.16	403,826.83	1,346,089.43	53,953,645.59
Zélande	4,258,850.00			
Utrecht	6,649,195 00		240,234.70	
La Frise	4,963,250.00			5 201,579.08
Overyssel	3,026,350 00	53,981.65		3,206,288.85
Graningne	3,530,400.00 608,991.00	161,613.67 36,966.17‡	538.712.23 123,220.58	
Dreathe Limbourg	1,296,850.00	107,541.34		
THE DOM! S	-+	7		1,000,021.10
Total	110,893,515:04	1,831,945.49	6,106,484 96	117,000,000.00
Souscrip	tion de fèu S. M.	le roi Guillau:	l ne-Frédéric.	10,000,000.00
			Тотац	127,000,000.00

Les lignes suivantes n'ayant pu être insérées dans l'édition entière de notre naméro d'hier, nous les répétons aujourd'hui. Dernières nouvelles des Etats-Unis.

D'après les nouvelles de Boston en date du 4 avril, on avait entièrement perdu l'espoir de voir la législation du Maryland prendre des mesures propres à rétablir le crédit de cet état. Cet espoir est aussi de beaucoup diminué, par rapport à la Pensylvanie. Il y avait en une baisse considérable dans les fonds de ce pays. La rente, échue pour le mois de février, des obligations de l'état de la Louiziane en faveur de la banque des citovens; n'avait point été payée, et les coupons avaient été protestés. L'agent chargé des intérêts des créanciers en Europe, avait protesté près, la législature contre cette mesore, injusté. Le tableau comparatif suivant, de la cote des fonds américains au 29 février et 30 mars, indique l'énorme dépréciation que ces fonds ont éprouvée dans l'espace d'un mois. Au départ des dernières nouvelles la tendance à la baisse continuait encore.

	an 29 levrier.	su 30 mars.
5% des Etats-Unis	15.	13 ₄
6º/º d'Ohio		, 94
6% de Kentucky	103ક્	100
5º/o Pensylvanie		621
6º/9 Illinois.	44	40

M. Cuvreau notre chef d'orchestre n'a eu qu'à se feliciter sous un double rapport du concert d'avant-hier. Depuis bien long temps on n'avait vu îci de soirée musicale réunissant un auditoire aussi nombrent et aussi choisi. La salle de spectacle était comble et l'élite de la société s'y était donné rendez-vous. Bien que l'attrait, offert par l'aunonce du Stabat de Rossini, ait été | sant la véritable tendance, au moyen d'explications spécient

sans doute pour beaucoup dans l'affluence extraordinaire public, nous sommes cependant persuadés, que grand som de personnes ont voulu donner aussi à M. Cuvreau un te

quel il a constamment dirigé l'orchestre pendant l'a

thé<u>ậtrale qui va bientôt finir.</u> A la fin de la sojrpe, M. Guvreau a été rappelle et est

recaeiller de nouveau les témoignages, les plus flatteurs satisfication de toute l'agrentifiés. rivalise de zèle et de soins pour l'execution des morces diques au programme, et qui ont taus prosuque les plus applandissemens.

Le Nieuwsblad van het Hertogdom Limbourg contient la culaire suivante, envoyée par M. le gouverneur à tous les boi mestres de la province :

Maestricht, le 12 avril 1844 Les circonstances actuelles m'ont imposé le devoir, dep commencement du mois dernier, de fixer, tant par publis que par des instructions expresses. l'attention générale s nature des relations politiques par lesquelles le duché de bourg doit être consideré comme une partie consituante in rable du royaume des Pays-Bas, -- sur la volonté express roi qui veut qu'on ne prête nullement l'oreille à des inalité tions contraires à ces relations, - et sur les efforts consta gouvernament pour avancer autant que possible les inter duché, autant que ceux des autres provinces.

Le but principal de ces instructions était, dans le cas où ques habitans de bonne foi auraient été induits en erret leur désigner la voie qui seule peut conduire au bonheur de 💆 contrée : savoir le repos et la confiance dans les soins de l'ad nistration.

J'ai lieu de croire que beaucoup d'habitans ont comptié avertissement; mais il n'en est pas mains àvident qu'on nel assez compris partout comment et pourquoi le gouverneu pour maintenir son pouvoir, continue toujours à donner la ference à des moyens de persuasion, au moins aussi longi que ces moyens peuvent être employes avec fruit.

Il est néanmoins certain que, si de pareilles mesures n'ill nent pas leur but, et si les idées chimériques et les faux ra nemens de quelques séditieux continuent à trouver accènn mi les habitans, il pent en résulter l'exaltation des espritz tentative de quelque entreprise blâmable, qui exigerait de la dignité du gonvernement des mesures dont les suites raient à bon droit être considérées comme un malheur pour

Voilà ce qu'on n'a pas suffisamment compris, ou ce qu'on pas voulu suffisamment comprendre ; et ainsi on a'ar non plus compris la raison pour laquelle le gouvernement de qu'il soit sait opposition à ce qu'on recueille des signatures certaines pétitions demandant la séparation administrative ducho. A en juger par des exemples récens, on peut croire q a suffi à certains esprits inquiets de cette province, de conf tre les intentions du gouvernement, pour les combactro une violence plus grande.

De là ces efforis infatignibles pour faire adopter, si cala d possible, lesdites pétitions par toutes les communes ; de 🖟 zèle à recueillir des signatures et des marques dont la plu proviennent de fermiers dépendans, d'ouvriers, d'indigent mineurs et même d'enfans allant encore à l'école; et tout afin d'adresser, - en abusant d'un appel au droit constitution nel des habitans, — des pétitions écrites au pouvoir compete de faire des demandes dont la plupant des signataires no col prennent pas la portée et encore moins le but caché ; demant qui sont en opposition directe avec les principes généraus principaux de la constitution et avec les droits qu'elle gara au roi et au royaume en général ; demandes qui en outre (déjà été ouvertement désapprouvées et rejetées par le roi.

Quel autre but peut-on donc assigner à l'encourageme d'un pareil pétitionnement, que celui de répandre, en en des

» Après avoir admiré votre talent, si souvent sublime, permettez-moi de 🛘 » varient selon les sphères. De même que le soleil éclaire diversement les sites, »dire tonjours

» Votre hamble servante. O. p'Este-M. » Quanti Ernest de la Brière cut cette lettre entre les mains, il alla se promener sur les bentevards, agité dans son âme comme une frète embarcation par une tempèteoù le vent parcourt tous les aires du compas, de moment en mo-

Pour un jeune homme comme on en rencontre tant, pour un vrai parisien, tont entété dit avec cette phrase : C'est une petite rouse!... Mais pour un garcon dont l'âme est noble et belle, cette espèce de serment déféré, cet appel à in vérité eut la vertu d'éveiller les trois juges tapis au fond de toutes les consciences. Et l'honneur, le vrai, le juste, se dressant en pied, crisient

- Ah! cher Ernest, dissit le vrai, to n'aurais certes pas donné de leçon à une riche héritière!... Ah!! mon garçon, tu serais parti, et roide, pour le Hâvre afin de savoir si la jeune fille était belle, et en te serais senti très malhenreux de la préférence apcordée au génie. Et si tu avais pu donner un croc-en-jambe à ton ami, te faire agréer à sa place, Mile d'Este eût été sublime!

- Comment, disait le juste, vous vous plaignez, vons autres gens d'esprit on de capacité, sens monnaie, de voir les filles riches mariées à des êtres dont vous ne feriez pas vos portiers, vous déblatérez contre le positif du siècle qui s'empresse d'unir l'argent à l'argent, et jamais quelque beau jeune homme plein de talent, sans fortune, à quelque belle jeune fille noble et riche ; en voilà une qui se révolte contro l'esprit du siècle ! et le poëte lui répond par un coup de bâton sur le cœur...

Riche ou pauvre, jeune ou vieille, belle ou l'aide, cette fille a raison, elle a de l'esprit, elle roule le poète dans le bourbier de l'intérêt personnel, s'écrisit! honneur, elle mérite une réponse sincère, noble et franche, et avant tont l'expression de la pensée! Examine-toi! Sonde ton cœur, et purge-le de ses lâche tés! Que dirait l'Alceste de Molière?

Et La Brière, parti du bouleuard Poissonnière, allait si lentement, perdu dans ses réflexions, qu'une heure après il atteignait à peine au boulevard des Capucines. Il prit les quais pour se rendre à la cour des comptes alors située auprès de la Sainte-Chapélie. Au tien de vérifier des comptes , il resta sous le coup de ses perplexités.

- Elle n'a passix millions, c'est évident, se disait-il; mais la question n'est paslà...

Six jours après, Modeste regut la lettre soivante.

· IV.

A mademeische O. d'Este - M.

« Mademoiselle,

»: Vous n'êtes pos une d'Este. Ce nom est un nom empronté pour cacher le » vôtre. Doit-on la vérité à qui mont?

, afficientes : je repondità votre demande par une antre : Etes-vous d'une faa militer thantes & drame famille noble? d'une famille bourgeoise? Destainement la mor le ne change pas, elle est une; mais ses obligations

broduit les dinerences que au iduirons, elle conjufma » au rang, aux positions. La peccadille du soldat est un crime chez le général, » et réciproquement. Les observances ne sont pas les mêmes pour une paysan-» ne qui moissonne, pour une ouvrière à quinze sous par jour, pour la fille d'un petit: détaillant, pour la jeune bourgeoise, pour l'enlant d'une riche maison » de commerce, pour la jeune héritière d'une noble famille, pour une fille de » la maison d'Este. Un roi ne se baisse pas pour ramasser une pièce d'or, et le s laboureur doit retourner sur ses pas pour retrouver dix sons perdus, quoique » l'un et l'autre doivent être économes.

» Une d'Este riche de six millions peut mettre un chapean à grands bords et » àplames, brandir sa cravache, presset les flancs d'un barbe et venir, amazo-» ne brodée d'or, suivie de laquais, à un poète en disant: « J'aime la poésie, et » je veux expier les torts de L'éonore envers le Tasse ! » tandis que la fille d'un » négociant se couvrirait de ridicule en l'imitant.

» A quelle classe sociale appartenez-vons? Répondez sincèrement, et je

» vous répandrai de même à la question que vous m'avez posée. » N'ayant pas l'heur de vous connaître, et déjà lié par une sorte de commuo nion poétique, je ne vondrais pas vons offrir des hommages vulgaires. Clest » déjà peut-être une malice victorieuse que d'embarrasser un homme qui pu-» blie des livres. » ------

Le référendaire ne manquait pas de cette adresse que peut se permettre un homme d'honneur, Courrier par courrier, il reçut la réponse suivante :

A monsieur de Canalis.

« Vous êtes de plus en plus raisonnable, mon cher poëte. Mon père est o comte. Notre principale illustration est un cardinal du temps où les cardi-o naux marchaient presque les égaux des rois. Aujourd'hai notre maison est » obscure et fiuit en moi; mais j'ai les quartiers voulus pour entrer dans toutes n les cours et dans tous les chapitres. Nous valons enfin les Gaualis. Trouvez » hon que je ne vous envoie pas nos armes. Tachez de répondre aussi sincè-» rement que je le fais. J'attends, votre réponse pour savoir si je pourrai me a dire encore comme maintenant,

a Vortre servante. » O. d'Este-M. v. Comme elle abuse de ses avantages, la petite personne!.... s'écria de La

Briere, Muis est-elle franche? On n'a pas été pendant quatre ans le secrétaire particulier d'un ministre, on n'habite pas Paria, on n'en observe pas les intrigues impunément; aussi l'âme la plus pure est-elle tonjours plus on moins grisée par la capiteuse atmosphère de cette impériale cité. Reureux de ne pas être Canalis, le jeune référendaire retint une place dans la malle-poste du Hâvre, après avoir écrit une lettre où il annançait une réponse pour un jour déterminé, se rejetant sur l'importance de la confession demandée, et sur les occupations de son ministre. Il eut le som de se faire donner, par le directeur-général des poates, un mut qui recommandait silence et obligeance au directeur du llâvre. Ernest put ainsi voir venir au bureau Françoise Cochet, et la suivit sans affection. Remarqué par elle, il arriva sur les hauteurs d'Ingouville, et aperçut à la fonètre du châlet Modeste Migno i.

Eh bjen ! Françoise? demanda la jenne fille.

Oui, Mademoiselle.

Frappé par cette beauté de blonde céleste, Ernest revint sur ses pas, et manda le nom du propriétaire de ce magnifique sejour à un passant.

- Ça? répondit le passant montrant la propriété.

— Oni, mon ami.

- Oh! c'està M. Vilquin, le plus riche armateur du Havre, un homme ne connaît pas sa fortune.

— Je ne vois pas de cardinal Vilquin dans l'histoire, se dissit le référent en descendant vers le Hâvre pour retourner à Paris.

Naturellement, il questionna le directeur de la poste sur la famille Vilque Il apprit que la famille Vilquin possédait une immense fortune. M. Vilquin avait un fils et deux filles, dont une mariée à M. Althor fils. La prudence pècha La Brière de paraître en voutois sus Vilquin, le directeur le regard dejà d'un air narquois.

- N'v a-t-il personne en ce moment chez eux, outre la famille ? demant t-il encure.

En ce moment, la famille d'Hérouville y est. On parlé du mariage jeune duc avec Mile Vilquin. - Il ya en le fameux cardinel d'Hérouville, sous les Valois, se dit la Bail

et sous Henri IV, le torrible maréchal qu'on a fait duc. Ernest repartit, ayantassez vu de Madeste pour en rêver, pour penser riche ou pauvre, si elle avait une belle âme, il fersit d'elle asser valett Mme de la Brière, et il résolut de continuer la correspondance.

Essayez donc de rester inconnues, pauvres femmes de France, de Sie moindre petit roman au milieu d'une civilisation qui note sur les places bliques l'heure du départ et de l'arrivée des fiacres, qui compte les les qui les timbre donblement au moment présis où olles sont jetées dans boltes et quand elles se distribuent, qui numérote les maisons, qui confi ant le rôle-matrice des contributions, les appartemens, après en avoir 🕬 les ouvertures, qui va bientôt posséder tout son territaire représenté de dennières parcelles, avec ses plus menus linéamens, sur les vastes feit du cadastre, œuvre de géant ordonnée par un géant! Essayez de vons soustraire, filles imprudentes, non pas à l'œil de la police, mais à sandago incessant qui, dans la dernière bourgade, serute les actions les indifférentes, compte les plats de dessert chez le préfet et vait les com melon à la porte du petit rentier, qui tâche d'entendre l'or au moment la main de l'économie l'ajoute au trésor, et qui, tous les soirs, au ant fover, estime le chiffre desfortunes du canton, de la ville, du département Medaste avait échappé, per un quiproquo xulgaire, au plus innocent de pionnagas qu'Esnest se reprechait déjà. Mais quel Barision vondrait. dure d'une petite provinciale? N'être la dupe de rien, cette afficuses est le dissolvant de tous les nobles sentimens de l'homme.

On deginera facilement à quelle lutte de sentimens cet homeéte honine fut en proie par la lettre qu'il écrivit, et où chaque coup de flés dans la conscience a laissé sa traca.

Aquelques jours de là, voici donc ce que lut Madeste à sa fenditer ? belle journée du mois d'août.

(La suete à donité

e repandre, dis-je, de lausses espérances, el souvent de semer, moyen de premesses et de menaces, le mécontentement, les ssentions, la discorde ; d'inspirer la méfiance parmi les gens ples sur les intentions du gouvernement, et même de les exeler à l'opposition au gouvernement et au mépris des autorités les; d'indisposer les habitans contre les exortations et les les de ces autorités, et de porter de cette manière les esprits perturbation du repos; ce qui doit enfin conduire à la perte cenx qui sont en général moins coupables et à qui on en a (a) apprends néanmoins avec étonnement que même des mem-

des administrations communales, dont le premier soin deat être de maintenir le repos et la concorde, prêtent encore la 🚵 à de pareilles menées. Ces fonctionnaires donnent par là Preuve, non-seulement d'une ignorance inexplicable relatirement à l'étendue de leurs fonctions et par conséquent d'une incapacité complète, mais encore d'un désir blâmable de s'opasser ouvertement au gouvernement qu'ils sont tenus de faire pecter, et de paralyser de cette manière son influence.

Dans cet état de choses, ma responsabilité comme commisare du roi et ma sollicitude pour le bien-être de cette province rigent la surveillance la plus sévère sir les factieux et une décrité infléxible, surtout à l'égard des autorités et des foncconnaires qui mettraient de la négligence dans l'exécution de w.charge.

de la suit nécessairement la nécessité d'une surveillance acde et impartiale de la police, et je pense, après ce qui a déjà eu dans divers endroits, qu'il n'est pas superflu de diriger votre prime du code d'instruction minelle, et spécialement sur l'art. 16 de ce code, en vertu

pealités où il n'y a pas de commissaire. Cela comprend naturellement l'obligation qui pèse sur vous Maryeiller soigneusement toutes manœuvres séditienses et quemment la colportation des susdites pétitions pour re-

🕅 des signatures. présente vous rappelle donc sérieusement votre devoir, injunction expresse, aussitot qu'il y aurait dans votre commune des tentatives de pette parare, soit par pétitions colleclives soit de toute autre manière, de m'en informer sans le moindre délais et ele me faire commattre les întrigues que l'on mettra pjeu à ce sujet, ainsi que les personnes, et surtout les autorités, les lunctionnaires et les employes de l'état, de la province ou de commune, eté:; qui pourraient prendre part à ces menées, int directement soit indirectement.

Le conseiller d'état, gouverneur du duché de Limbourg,

GERICKE VAN HERWIJNEN.

On lit dans le Journal du Limbourg.

Mamedi dernier la rumeur publique nous avait rapporté que pour suites judiciaires étaient entamées contre le journal fonde en notre ville par l'aristocratie ambitiense du Limbourg. Nous a avons pageru à ces poursitites. A notre avis les déclamations de ce journal-méritaient le mépris des honnêtes gens et rien autre chose. Cependant le fait n'est que trop réel. La justice pense autrement que nous. Elle a appelé devant elle éditeur, imprimeur, rédactent, tout le personnel enfin de ce journal, à l'effet de conmatre l'auteur ou les auteurs des articles incriminés; tout cela a ele inutile. Personne n'avoue ce journal, si ce n'est un pauvre diable d'ouvrier, qui ne connaît pas un mot de la langue francaise, mais qui a recu un florin par semaine pour prendre à sa

charge les iniquités des autres.

Le rédacte de la les entécrivain connu de cette feuille, a déclare qu'il rédigeait pour le journal, qu'il rédigeait voil en le constant de la constant d amplement avec des ciseaux et faisait les corrections : Voilà qui est courageux! Voila qui est honogable!

Ainsi fait-on pour ces publications, honteuses dont le but est al'outrager, de calemnier sons danger, en sa retrauchant derrière un homme qui fait métier et marchandites des méfaits des au-

Nous aussi, nous avons ou maille à partir avec la justice; mais la honte nous serait montée au visagesi nous avions étéressez laches pour nous cacher derrière un manequin. Le véritable autoun des articles incriminés s'est présenté la tête haute dewant la justice, parce qu'il avait la conscience d'avoir fait son devoir en dévoilant la 'conduite brutale d'un fonctionnaire

Qu'arrivera-t-il dans l'affaire qui s'instruit actuellement? S'il y a un coupable, il restera honteusement caché et verra condamuer à sa place un homme à cheveux blancs, un vieillard, un pere de famile, dont tout le torrest d'avoir été trompé comme At d'autres; car la justice ne pourra jamais admettre comme de laufeur des articles un misérable qui sernit incapable d'écrire nant dans une langue quelconque.

On nous assure que la justice a fait hier une visite domiciliaire Imprimerie et dans le bureau du journal en question. Mons tiendrons nos lecteurs au courant de cette affaire.

Mous apprenons que M. le lieutenant-générol baron Des Tomcommandant en chef de la forteresse de Maestricht et des traupes dans le Limbourg, vient d'être nomme aide-de-camp

Faits Divers.

On écrit de Dammetadt, 15 avril: S. A. I. le grand-duc tier de Russie, qui est revenu de La Haye avant-hier à 10 the du soir, aurait voyagé plus vite encore et serait arrivé à de l'après-midi, si un hasard, qui du reste n'a pas cu de l'après-midi, si un hasard, qui du reste n'a pas cu de l'es suites, n'eût un peu causé de retard. Au-dessus de qui mut la machine à-peu-près hors d'état de servir, et obligea 5. A. I. de descendre à terre et de continuer sa route en voiture. On écrit de la Havane, 29 février : Les événemens de Made la juridiction, partout il y avait des conspirateurs. Plusie richègres libres de Matauzas étaient complices. Ils comp taient sur des armesi que devaient leur fournir les abolitionnis canglals. On a recu plusieurs employés de domaines parti-culors et nième des étrangers possesseurs de petites propriétés. al en suffir M trâme. Un des principanx conspirateurs est un

général n'ose pas se démunir de troupes craignant que l'incendie n'éclate sur un point pendant qu'il dirigerait des renforts sur un autre. On a fait prisonnier le mulâtre Plando le poète.

- On écrit d'Alger, 10 avril : « Abd-el-Kader vient de faire une percee dans les environs d'Oran. Le terrible marabout renaît de ses cendres. Au lieu de 150 cavaliers que loi avaient laissés les bulletins de la dernière campagne, il en avait mille. Il a tué 900 hommes dans les tribus soumises. On dit toujours que le bey de Tunis et les Anglais l'aident d'armes et d'argent.

-- Une nouvelle correspondance de Felanix (île Mayorque) contient des détails affreux sur l'épouvantable catastrophe qui a plongé cette ville dans le deuil. Le journal el Corresponsal, que nous citions hier, n'avait pas exagéré. Voici le chiffre exact des victimes de ce désastre : morts sur le coup, 247 hommes, 157 femmes ; blessés, 199. Total des victimes, 603.

Parmi ces derniers, 49 étaient mort depuis des suites de leurs blessures; le nombre des morts, qui montait déjà à 451, augmentait à chaque instant.

Felanix compte une population d'environ 10,000 âmes. Elle est située à onze lieues de Palma. Elle est célèbre par son Ermitage de San Salvador, qui est le but depuis si longtemps de nombreu'x pélerinages.

—On écrit de Copenhague, que là aussi on commence à s'occuper sérieusement de la création de chemins de fer. En mains d'un mois, différentes sociétés se sont formées à Copenhague, avec l'autorisation du roi, dans le but de faire établir les lignes suivantes de rail-roads :

I. Dans l'île de Seeland: le une route en fer de Copenhague pel les soins de la police incombent au bourgmestre, dans | à Elseneur, qui aura la longueur de 6 milles (environ 13 lieues de France); 2º une autre qui traversera l'île de Seeland dans sa plus grande largeur, en allant de Copenhague par Rothschild Ringsted et Slagelse à Corsour, situé sur le Grand-Belt, et dont la longueur sera de 14 milles et demi (environ 31 lieues). C'est par cette ligne que s'expédient toujours les correspondances entre la capitale et le reste du royaume de Danemarck, et aussi celles entre Copenhague et le continent de l'Europe, pendant la saison où la navigation à vapeur se trouve suspendue sur la Baltique.

II. Dans le duché de Holstein: six routes en ser, qui s'embrancheront sur le grand rail-way que l'on établit en ce moment entre Kiel et Altona, et avec lequel ils formeront un reseau qui opérera la jonction entre les principales villes du Holstein, et celle de la mer du Nord avec la Baltique.

Un artiste en cheveux, dont les phrases ne sont pas trop bien démélées. - Voici l'extrait d'une circulaire qu'un coiffeur, arrivant de Paris, vient de répandre à Bruxelles :

P...., coiffeur, arrivant de Paris, a l'honneur de vous insormer que si parmi les jeunes personnes il y en avait à qui leurs cheveux tomberaient, qu'il sait les faire revenir, et à ceux qui entre leurs cheveux ont de petites places où il n'y a pas de chevenx, qu'il sait en faire venir, et aux personnes qui ont peu de cheveux, et aussi à ceux qui ont assez bien de cheveux, et quand même ils n'en auraient jamais eu davantage, et quoique leurs cheveux ne tomberaient pas, il sait aussi leur faire devenir leurs cheveux plus forts, qu'ils ne sont, et qui les conserveront longtemps forts, et ce qui sera pour eux agreable pour la raison que cela sied bien à de jeunes personnes d'avoir la tête bien garnie de cheveux et d'avoir une forte chevelure, et aussi aux enfans de huit, dix ou douze ans qui ont peu de cheveux et qui ont des faibles chevelures, il sait aussi leur faire devenir leurs cheveux plus forts qu'ils ne sont, et qui les conserveront longtemps forts, et ce qui fera que quand ces enfans seront grands qu'ils auront une plus forte chevelure, et que ce sera pour eux agréable pour la raison que ça leur siera aussi bien d'avoir la tête bien garnie de cheveux.

Aux jeunes personnes quand leurs cheveux tombent, quelquefois aussi les cheveux de leurs favoris tombent aussi, il sait aussi les apprendre à y faire revenir des cheveux, et quand même les cheveux de leurs favoris ne tomberaient pas, il sait encore aussi les apprendre à les faire devenir plus forts et les conserver longtemps forts, et c'est pour eux aisé à faire avec une ent's qu'il leur procure, ils doivent seulement de jour à autre se mouiller la tête entre les cheveux de leurs favoris, et cette eau est aussi bonne et si bienfaisante pour la tête qu'elle est bonne et bienfaisante pour faire revenir les cheveux des favoris......

EXTERIBUR.

Une correspondance de Triest en date du 8 avril mande que des nouvelles arrivées d'Athènes confiennent la composition du nonveau ministère constitutionnel dont voici les noms:

Maurokerdatos, président du conseil et ministre des affaires étrangères ; Koletti, ministre de l'intérieur et président du séuat ; Rhodios, ministre de la guerre ; Cassanis, ministre des finances; Christodoulos Chipparis, ministre de la justice; Kanaris, ministre de la marine et Schinas, ministre de l'instruction publique.

ITALIE.

On écrit de la frontière d'Italie sous la date du 3 avril: Suivant des nouvelles de Rome, le cabinet français, dans une note étendue, a exposé les mesures qu'il avait prises pour assurer la tranquillité dans la péninsule à l'égard des Italiens réfugies en France et en Corse. On dit que d'importans renseignemens y étaient ajoutés sur les plans des sociétés secrètes, comme sur divers individus. Toutefois, M. Guizot a rendu plusieurs fois le Saint-Siège attentif à l'urgence d'une réforme radicale dans l'administration des légations et a recommandé avant toute chose une politique douce et conciliante. Comme l'Angleterre et l'Autriche ont exprimé un avis semblable, on croit que l'arrêt de mort prononcé sur ceux qui ont pris part l'an passé à l'attentat de Bologne ne sera pas exécuté.

Milan. D'après un relevé officiel publié par la Gazette de Milan, la population du royaume lombardo-vénitien était à la fin de 1843 de 2,588,526 âmes; dans cette dernière année, elle a augmenté de 21,676 âmes. La ville de Milan figure dans la somme totale indiquée plus haut pour 151,438 habitans, et les communes, placées sous sa juridiction, pour 405, 145.

ANGLETERRE.

Dustin, 15 avril. La session de Pâques a commencé aujour-

centenaire dont on ne dévait pas se défier à cause de son âge. Le |-d'hui. De très-bonne heure la salle des quatre cours était remplie d'auditeurs. On suppesait généralement que M. O'Connell et les autres aceusés seraient appelés pour entendre leur jugement, aussitôt que la cour du banc de la reine serait entrée en séance ; mais il n'en a rien été. M. O'Connell est arrivé avec son fils, M. John O'Connell, vers midi ; les autres accusés, se trouvaient déjà à la barre. La seule formalité qui ait été accomplie à cette audience a été la notification faite aux accusés, déclarés coupables par le jury, qu'ils aient à se présenter dans le délai de quatre jours pour entendre le prononcé du jugement et présenter leurs proyens d'opposition au prononcé et à l'exécution

dudit jugement. Ce délai expirera vendredi, mais il est probable que les défenseurs présenteront jeudi leurs conclusions tendant à demander un nouveau jugement. La discussion sur cette motion peut bien durer une semaine entière ou plus, car chacun des accusés a le droit de faire entendre deux défenseurs. Si les conclusions sont écartées, le jugement sera prononcé, mais alors une nouvelle motion sera probablement présentée en suspension du jugement (In arrest of judgment). Ce qui pourra bien faire durer l'affaire encore une quinzaine de plus. On dit que le but de toutes ces motions est de gagner du temps, pour que la sentence ne puisse être mise à exécution dans le courant de cette session.

Paris, 17 avril. La chambre des pairs continue la discussion du projet de loi sur les fonds secrets. Rien n'est plus difficile que de rendre compte des discussions qui ont eu lieu dans l'une et l'autre chambre à cette accasion. Car, comme l'observe le Journal des Débats, ces discussions n'ont ni règle ni but. Chaque orateur prend le sujet qu'il veut et le traite comme il l'entend. Après l'affaire de Taîti est venue celle de l'enseignement. Pour ce qui concerne la première, M. Guizot l'a traitée de nouveau avec un talent de parole et une lucidité dans l'exposition des faits, qui ont imposé silence à l'opposition, laquelle n'a pas repliqué. Le ministre a parcouru les trois époques bien distinctes qui se rencontrent dans cette question, c'est-à-dire l'établissement du protectorat prèvisoire soumis à la ratification du roi; l'intervalle qui s'est écoulé entre l'établissement de ce protectorat et la dépossession de la reine Pomaré, et enfin cette dépossession même qui est le dernier acte du drame.

Voici le commencement du discours de M. Guizot. Nous le veproduisons surtout, parce que le ministre y touche en passant une autre question soulevée par ses adversaires, c'est-à-dire celle de la dotation du duc de Nemours.

Il y a des reproches auxquels il devient chaque jour plus difficile de répondre ; ce sont ceux qui ont été dix fois, vingt fois produits, reproduits et réfutes, réfutés non seulement par ceux qui sont intéressés à les nier, mais par les juges naturels de pareilles questions, par vous, Messieurs, par les grands pou-

Que voulez-vous que je reponde, comme je l'ai déjà mit si souvent, à ceste accusation de pusillanimité, de crainte qui se reproduit soutes les sois qu'il est question des affaires étrangères? C'est une question que vous avez jugée vingt fois, que le pays a jugée vingt fois avec vous. C'est la question qui se d bat entre nous depuis plusieurs années; c'est la question qui se reproduit dans toutes les adresses, qui se reproduit à propes de Taïti, à propos de l'Bepagne, à propos de la Grèce, à propos de toutes les affaires étrangères. Que vous dirai-je que vous ne sachiez? L'opposition fait sans cesse résonner ces grandes paroles qui flattent l'amour-propre du pays; l'opposition parle au nom du pays, mais le pays a condamné vingt fois l'opposition; mais le pays est avec nous, et non pas avec vous ; mais le pays a jugé deux ou trois fois par an que notre politique n'avait rien de blessant, rien de funeste pour legintérêts et la dignité de la France. Cesses floute, cesses, de reproduire un reproche qui a été réfuté vingt fois, non par nous sculs, mais par vous-mêmes, messieurs, mais par l'autre chambre, mais par le pays tout entier. Ti est un point dont l'honorable prince de la Moskowa a dit hier un met en

passant, et sur lequel je suis bien aise de m'expliquer; c'est une question intérieure. Il a parlé de la dotation.

Messieurs, il est très vrai que le cabinet pense que la conséquence naturelle, légitime, non seulement de la loi de régence, comme le disait hier M. le prince de la Moskowa, mais de tout notre établissement monarchique, c'est un système de dotations pour la famille royale; le cabinet regarde cela comme légitime, comme juste, comme utile dans l'intérêt du pays tout entier, car les intérêts de la famille royale ne sont et ne peuvent être que coux du pays lui-

Le cabinet n'ignore pas en même temps, et une triste expérience lui a appris chaque jour qu'on a profité de cette question pour répandre une multitude d'erreurs, ces calomnies accueillies par une ignorance crédule, par une malveillance intéressée, et dont les factions se servent dans les plus perfides desseins.

Messieurs, il faut lutter contre de telles erreurs; il faut les dissiper; il faut guérir le mal qu'elles ont fait; car ce n'est pas avant d'y avoir réussi qu'on peut porter devant les pouvoirs publics une semblable question ; ce ne sent pas là des questions qu'on hasarde, qu'on puisse perdre impunément. Quand on les a perdues, non seulement il en résulte peur les questions mêmes un grand mal, mais ce mal s'étend sur la monarchie et sur la royauté elle-même.

Il ne faut porter de telles questions devant les ponvoirs publics que lorsqu'on a guéri, autant qu'il est permis de l'espérer, le mal qui, dans les esprits, est un obstacle à un but si légitime. C'est à ce mal qu'il faut s'adresser ; co sont ces erreurs qu'il faut dissiper, ce sont ces calomnies qu'il faut combittee. Et quand on aura atteint ce premier but, quand le pays sera détrompéet éslairé quand on aura atteint ce premier pui, quanu se pays son aura atteint ce premier pui, quanu se pays son aura atteint ce premier pui, quanu se pays son aura atteint sera, de de sur les faits à propos desquels on l'a tant abusé, c'est alors qu'il sera, de de de la delaction de rapit les voir du gouvernement de reproduire la question, de la débattre devant les chambres et d'en obtenir, comme je l'espère, une solution conforme aux grands intérêts du pays. Bien loin donc qu'ou puisse faire au cabines des reproches sur la conduite qu'il a tenue en cette circonstances, je « hésite pes à dire qu'il a tenu la seule conduite qui fût sage, monarchique, loyale, et je dira mème patriotique.

Après le discours de M. Guizet, le reste de la séance du 16 ainsi que celle du 17 a été remplie par des discussions provoquées par le comte de Montalembert sur la question des rapports de l'église et de l'état et de la liberté d'enseignement. M. de Montalembert a examiné trois points.

1º L'attitude récente qui a été prise par le clergé et une portion notable des évêques de France; 2º la conduite tenue par le gouvernement; 3º les conseils perfides qui lui ant été donnès. Les évêques, dit-il, ne sont pas des fonctionnaires. ce ne sont pas, comme on paraît le croire, des présets en soutane, des commissaires de haute justice morale. Des évêques qui n'agiraient pas comme ontagi les évêques en dernier lieu seraient de vrais prévaricateurs. L'église a supporté beaucoup de tyrannies, mais jamais elle ne les a acceptées; elle se tait quelquefois, mais jamais elle ne recule. L'orateur a continue de défendre le clergé et l'épiscopat contre les attaques dont il a été l'objet de la part de l'Université à propos de la liberté de l'enseignement.

M. Villemain ministre de l'instruction publique, a répondu à M. de Montalembert ; il lui conteste le droit de parler au nom de l'épiscopat français. Il a dit que le gouvernement actuel a fait plus pour la religion en ne paraissant pas la soutenir, que les autres gouvernemens. Si on a poursuivi M. l'abbé Combalet c'est qu'égaré par son zèle, il a outrepassé les limites de la medération. Le ministre qui a proposé des poursuites a donc fait son

M. le ministre a fait l'apologie du collège de France et a terminé en disant que des avertissemens intimes et sévères ont été; donnés aux professeurs dont M. de Montalembert n'a, du reste, connu les leçons que par des versions tronquées et inexactes.

A la seance du 17. - M. Martin (du Nord), garde-des-sceaux, ministre des cultes, a déclaré ne pouvoir laisser sans réponse les doctrines qui avaient été professées à la tribune par M. le comte de Montalembert. Il a défiguré les traditions de l'histoire ainsi que la législation ancienne et moderne. On vous a demandé, a dit le ministre, quel était le pouvoir d'un évêque, et l'on vous a dit que sa mission il me la tennit que de Dieu, et que le pouvoir temporel ne pouvait peser sur lui. Sans doute l'évêque, relève de sa conscience et de Dien pour tout ce qui concerne le spirituel, mais jamais en m'a prétendu qu'il pouvait se soustraire à l'action des fois et que sa conscience pouvait le dégager du respect qui leur 'est dû.

Le roi nomme les évêques, le pape leur donne l'institution canonique, voilà bien ce me semble un mélange de désignation spirituelle et de désignation quant à l'autorité temporelle. Lorsque le pape à ainsi donné l'institution canonique, tout estil fini? Non, l'évêque paraît devant le roi et prête serment entre ses mains de lui être fidêle et d'obeir aux lois du royanne.

Le principe fondamental des libertés gallicanes, c'est la distinction du pouvoir spirituel d'avec le pouvoir temporel. Ces libertés ont été reconnues de la manière la plus authentique, en 1826, 15 évêgnes et 8 archevêques ont adhéré à la déclaration iqui mainténait l'exècution des libertés gallicanes.

Le ministre s'est attaché ensuite à justifier les poursuites qui ont eu lieu contre certains évêques devant le conseil d'état.

Il n'y a pas grand courage, a dit en terminant M. Martin (du Nord), à venir braver des dangers qu'on sait bien ne pas exister. Le clergé saura discerner ses vrais amis d'avec de dangereux

-Le capitaine de corvette de Roquemaurel, commandant le brick le Cassard, qui tient ordinairement la station de Malaga, a conduit son bâtiment à Carthagène, aussitôt qu'il a été informé des événemens qui se passaient dans cette place; il allait porter à non nationaux l'appui et la protection du pavillon.

Carthegène, comme on le sait, s'est rendue à discretion, le 25 mars , au général Roncali , sur la parole d'honneur qu'il avait donnée à MM. les consuls de France et d'Angleterre, intervenus ensemble dans pette affaire, qu'il n'y aurait pas une seule goutte de sang de répandue.

Grane à ce concours que réclamait une politique d'humanité, mais qui n'a pas été prêté sans danger, tous les réfugiés politiques qui se sont presentés à bord du Cassard y ont été recus par le commandant de Requemaurel; les autres ont trouvé asile dans les maisons consulaires de France et d'Angleterre.

Lá frite des insurges devait s'effectuer au moyen d'un bâtiment à vapeur qui était entre leurs mains au moment de la soumission de la pragu; mais par une fatalité qu'il était aussi impossible de préveir que de conjurer, la comnaissance de ce projet de fuite à fait éclater en ville un conflit terrible, et le bâtiment p'a pu sortir du port. Les sorts ont arboré le pavillon noir et tiré an la rille, qui s'est trouvée exposée en même temps au feu des wisióg cans et à celui des révoltés. La crise a duré huit houres, et la présence ainsi que la fermeté de M. Tastu, consul de France, qui ont imprese aux plus mutins, n'ont pas peu contribué à la

🖖 **La ville de Carthagè**ne étant revenue à un état plus tranquil-To in the Roynemanrel et les consuls de France et d'Angleterre se sont nconpes des moyens de faire partir les réfugies. Cenx-ci, au nombre de 195, ont été embarqués le 28 mars sur le Cassard, **qui les a transportés à O**ran, où, arrivés le 29, ils ont été transbordes, le 2 avril, sur le bâtiment à vapeur le Sphynx, qui les a portes à Alger pour être remis à la disposition de M. le maréchal souverneur-général de l'Algéric. (Moniteur.)

in a proliferate de M. CH. NODIER. (1)

La collection de M. Charles Nodier est une de ces perles pré cieuses dont la vue seule intéressera vivement tous les bibliophiles véritablement dignes de ce nom.

Aux yeux de M. Nodier la bibliographien était pas seulement la science du titre exact d'un livre, de sa date précise, de son format et de sa reliure; chacun des bijoux qu'il avait jugés dignes de figurer dans ses rayons, était un trésor nouveau et devenait pour lui l'occasion de réflexions délicates, originales et philosophiques; il aimait à promener son admirable télescope sur tous ces petits mondes; il découvrait souvent, dans la plus mince plaquette, une peinture de mœurs, un souvenir littéraire, un procieux éclaircissement historique.

En parcourant un catalogue si peu considérable, on se demande comment, dans un cadre aussi restreint, on a pu mettre on ensemble aussi parfait? Et cependant l'excellent bibliophile disait souvent : « Pour compléter mes rayons il me faut une condition, dix années d'existence.

Et d'abord je voudrais, dans ma théologie, un ou deux beaux Livres d'heures manuscrit et imprime, et un délicieux Jarry me fait grande f inte.

Duoique je ne sois pas legiste, un beau corpus juris civilis, Elzevir; quelques traités singuliers de droit ajouteraient à l'agrément de mes rayons. »

Le cadre de mes Sciences et Arts demeurera fort restreint;

cependant je regrette quelque vieux livres à costumes, de ces livres à gravures en bois dont les exemplaires non-déshonorés sont si rares; j'ai tonjours désiré un Veccellio, un Holbein, et parmi les livres de chasse un beau vieux et frais Gaston Phæbus.

Il disait encore : • La classe de mes livres que j'affectionne le plus est, sans contredit, celle des Belles-Lettres; là, j'ai mis tous mes soins à recneillir; j'ai voulu qu'il y manquât peu de véritables diamans. Cependant, je ne suis pas encore content! Le n'ai jamais trouvé un beau Nicot, dans sa vieille reliure: qu'il se présente, je lui fais sur-le-champ une belle place. J'ai d'ailleurs tout ce que j'ai pu trouver, et j'ai été assez heureux pour avoir de très-beaux exemplaires. Voyez mes grammaires

(1) Le catalogue publié per M. Techener, savant libraire, à Paris, est déposé .chez M. J. C. C. Jacob, à Im Haye, son correspondant pour la Hollande.

de la Ramée, Meygret, et mes divers ouvrages d'Henri Estienne; ils sollicitent l'admiration la plus rebelle. •

La difficulté de trouver de beaux, d'excellens exemplaires des livres anciens est bien plus difficile qu'on ne le pense communément : ainsi, dans les cadres de M. Nodier il entrait nécessairement un *Virgile*.Eh bien! sa bibliothèque est sans *Virgile!* Rien pourtant, dira-t-on, n'est moins rare qu'un beau Virgile; mais notre illustre patron ne voulait avoir que le Virgile des amateurs, le Virgile Elzevir 1636, beau, grand, et s'il eut été possible, dans sa vieille reliure. Eh bien! il n'en a jamais trouve un exemplaire digne de sa bibliothèque, tel qu'il le rêvait, tel qu'il le connaissait dans quelques cabinets d'amateurs de Paris. Il se serait encore contenté du Virgile Elzevir de 1676, mais en grand papier, et dans l'attente d'un tel Virgile il n'en achetait pas d'autre.

Dans toute sa collection on reconnaît le goût exquis du littérateur consommé pour toutes les belles et bonnes curiosités ; aussi ne soyez pas étonnés de trouver huit éditions de *Rabelais*, tontes plus rares, toutes plus jolies les unes que les autres. Voyez aussi sa collection des Moyens de parvenir; ses Cabinet et Parnasse satiriques, sa précieuse collèction Patoise; ses délicieux livres macaroniques. Quel choix exquis! Où trouver ailleurs une seconde collection pareille. Une telle bibliothèque est au dessus de nos éloges, il nous suffira de tracer en quelque mots son histoire. En 1829, sa collection fut vendue, on sait à quelle touchante occasion, et ce qu'il en avait excepté fait le nouveau cadre de celle-ci dont il ne devait, se separer qu'à la mort. Fidèle à son premier plan, M. Nodier était pourtant devenu plus disticile encore pour ses exemplaires; à peine s'il admettait un livre qui ne sut pas relié en maroquin, le plus léger désaut suffisait pour motiver un rejet définitif; il est résulté de cela qu'à l'exception de quelques volumes qui n'existent plus autrement, tont y est parfait de condition.

Théûtre-Royal-Français.

Samedi 20 avril. (Représentation No 125.)

Lucrèce Borgia.

Grand opéra en cinq actes, traduit de l'Italien par M. E. Monnier, musique de Donizetti.

1760, OU UNE MATINÉE DE GRAND SEIGNEUR.

Comédie en un acte et en vers', par M. de Longpré. On commencera à SEPT heures.

Ordre du spectacle: 1º 1760. 2º Lucrèce Borgia.

Luidi 29 avril. — Clôture de l'année théâtrale.

BREVET ET ORDONNANCE DU ROI.

EAU DES PRINCES

DU D' BARCLAY, POUR LA TOILETTE ET POUR BAINS.

Extrait concentré de parfams exetiques et indigênes. — Prix : grand flacon? 2 fr.; six flacons, 10 fr. 50 c., pris à Paris. — On délivre gratis un traité d'hygiène de la pean, des cheveux et de l'edorat et une notice sur les bains et les

Son odeur est douce et suave et l'on s'en sert pour neutraliser les mauvaises odeurs et pour parfumer les cassolettes, les achets, les mouchoirs et les vêtemens : elle remplace avec avantage les caux de Cologne, les vinaigres aromatiques et les pommades, dont on se sert pour entretenir l'éclat et la blancheur de la peau. Cette cau balsamique enlève les démangeaisons et les efficrescences de la peau. Les hommes s'en servent aussi habituellement pour neutraliser les effets alcalins du savon et ceux du rasoir sur les bulbes de la barbo.

Par ses propriétés alecoliques, elle peut remplacer l'Eau Vulnéraire, et doit être présérée, pour la toilette, à toutes les eaux-de-vie de lavande dont on se sert au grand détriment de la peau. Comme parfum, l'Eau des Princes sert à récréer l'odorat, à ranimer les forces languissantes, et à rappeler le calme dans les affections nerveuses; on l'emploie aussi pour aromatiser les bains et pour composer le lait virginal balsamique pour blanchiela peau.

A Paris, rue Jean-Jacques-Rousseau, no 21, chez MM. Trablit et Co, pharmaciens.

Sirop de Trablit, au Tolu, approuvé pour guérir les rhumes, toux rebelles, catarrhes, phthisie pulmonaire, et toutes les irritations de poitrine et d'estomac, 2 fr. 25; 6 pour 12 fr. - A la pharmacie, rue Jean-Jacques-Rousseau. 21.

SIROP ANTI-NERVEUX.

L'expérience a prouvé qu'il est employé avec succès dans les affections nerveuses de l'estomac et des intestins. di excite l'appétit, rétablit la diges-

tion, guérit les gastrites, gastralgies, détruit la constipation.
S'adresser dans les bonnes pharmacine et directement chez Laroze, ph. rue Neuve des Petits Champs, no 26, à Paris.

Théûtre du Vaudeville 🙀 Plaçe de la Bourse.

PIERRE LE MILLIONNAIRE,

par Mme Ancelot, comédie en trois actes.

Représentée pour la première fois sur le Thétire du Vaudeville le 2 mars 1844. Prix: 60 c. chez Beck, rue St-André-des-Arts, 21.

Le Théâtre du Vandeville, place de la Bourse, vient de donner une nouvelle pièce en 3 actes que tout Paris vondre voir. En effet, Pierre le Millionnaire qui paraît aujourd'hui chez tous les libraires, est une comédie de mœurs où madame Ancelot semble s'étre surpassée; cette œuvre est vive, spirituelle, pleme de grace et de sensibilité vraie. A la manière de l'auteur de Marie, de Marguerite et d'Hermance, les mots heureux, les traits fins et délicats y abondent et les couplets y sont pleins de sel et de gaîté. Du reste, cette pièce est jouée avec un ensemble, admirable par Bardou, Laferrière, Félix, Amant et par Mesdames Thénard, St.-Marc et Delvil.

CAPSULES ANGLAISES Tout pharmacien 40 Capsules. Prix: 3 fr. avec une AU COPAHU DU brochure in-80,

D' HUMAN,
pour guérir les écoulemens en 5 jours. servant d'instruction.

au comptant, sera annoncé comme correspondant.

qui achète 10 boîtes

b'An-

12

Ces capsules, fabriquées par de nouveaux procédés, sont bien supérieures aux autres comme qualité et comme prix : elles offrent 50 pour cent d'économie. Elles sont transparentes, sans goût ni odeur, et guérissent radicalement, en quelques jours, en détruisant le principe de la maladie. Ces capsules perfectionnées sont faciles à avaler, et après leur ingestion, il n'y a ni renvois (éructations) ni arrière-goût. 6345.

Seul dépôt à Paris, rue J. J. Rousseau, nº21.

POMNADE DU BARON DUPUYTREN.

Chirurgien-en-chef de l'Hétel-Dieu à Paris, etc. Préparée par MALLARD, pharmacien à Paris.

Cet agréable cosmétique, par son action fortifiante sur le cair chevelu ar rêté promptement la chûte de la chevelure, la fait recroître et en prévient l'altération de la conleur jusqu'à l'âge le plus avance. Le pôt : 2 fr. 50 c. se défier des contrelacons et exiger que tous les pôts soient surétus du carbet et de la griffe Mallard. Dépôt chez M.Creman conficur à La Haye.

AVIS AUX BIBLIOPHILES.

Le libraire J. L. T. COMA COB, a La Haye, vient d recevoir de Paris.

Le Catalogue des livres composant la Bibliothèque de le Carres Nodica, de l'Académie française, Bibliothécaire de l'Académie française, Bibliothécaire de l'Académie française nal, dont la vente aura lieu a Paris du 27 avril au 11 maj a chain, 192 pag. 8°.

L'éditeur s'est astreint à donner ici avec toute l'exactitude possible Titre des ouvrages qui le composent, suns entrer dans tous les détailes raires ou bibliographiques auxquels plusieurs de ces ouvrages sub pu donner lieu. Les bibliophiles qui seraient curieux de ces détails per à les intéresser, trouveront, nous le pensons, à se sutisfaire complement dans la Description raisonnée de cette bibliothèque faits M. Nodier lui-même, et qui forme un beau volume in-8º de 500 🙉

Catalogue de la Bibliothèque de M. J. G.; dont la vente a lieu à Paris du 13 au 25 mai.

Cette Bibliothèque, composée de beaux manuscrits, livres d'henres 2 niatures, de chartes historiques de différens siècles, intéressantes 1 l'histoire des provinces de France, de bons ouvrages de notre listés ancienne, reliés per Derone, Bauzonner, Niednès et autres bons re se recommande surtout aux vrais amateurs de beaux et bons livres.

Catalogue d'une partie des livres composant la bibliothe M. le docteur Deneux, ancien professeur d'accouchement, dog vente aura lieu à Paris le 27 mai et jours sui rans.

Ce catalogue, l'un des plus curieux que l'on ail publié dépuis longte en ce genre, contient tous les ouvrages les plus rares et les plus care sur l'histoire naturelle de l'homme et de la femme, sur l'hispièrie fui que et privée, sur la médecine légale sur la reproduction, sur l'éduce sur la physiognomonie, etc. Le système de classification adopté par DENEUX, rend ce catalogue tres-piquant

Les relations du libraire J. L. C. Jacob s'étendant plus 34 cialement aux livres anciens, rares et curieux, il se chaff de toutes les commissions qu'on voudrait bien lui commette

Un valet de chambre Français étant depuis deut lits de le même service à Amsterdam, désirerais se placer. Il sait raser et, coiffe connaît l'Allemagne, la Suisse et l'Italie. 635

S'adresser au bureau du Journal sous l'initiale S. Affranchir.

Cours des Fonds Publics Bourse d'Amsterdam du 18 Avril.

	· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·			
		17 avril	OUVERT.	THE
	int.	تستسيرهم		يثيب
· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·	Dette active 2		· 60 * · · ·	. 60 2
	Dito dito	74.	74:	. 76.
	Dite d.to	TOOT	100	100 7
	Dito des Indes 5	100 .	T- 12 1	100
	Syndicat 4	98 .	98 1	98 }
Pays-Bas.	Dito 3 i	85 =	85	
	Société de Commerce 4	147	147	147 ŧ
•	Emprunt de 1836		4.65	T.
	Chemin de fer du Rhin 43		103	
11	Dito de Harlem	-		15
	Dito de Rotterdam	و ساجت	1 95 -751€	.95 b
egya er en en en en en e	Act. du lao de Herlem 5		2. 01 100.0	. 9
	Oblig. Hope & C. 1798 & 18165	ا ن خوا	106	<u></u>
	Dito dito, , 1828 & 1829 5	[` _ , ` `]	106	
	Inscript. au Grand Livre 6	-	72	17
	Certificate at dito 6	 -	·	2 ريست (
Russie	Disoinscriptions 1834 & 1833 5	—	97.2	
	Emprunt de 1840 4		90	1
	(.Id. chez Stieglitz et Comp. 4	[-]	9017	`
	Passive 5	<u> </u>	- '	-
5	Dette différée à Paris		-44 [1]	واسا
Espagne	Deffered.		73.	1
٠,	Ardoin 5	21:	21	21 4
	Obligations Goll. & Comp 5	- 1	'	
Autriche	Dito métalliques 5	37	<u> </u>	النبذا
	Ditó dito 21	122-71	ن د رسکیده	ر ساد،
France	Inscriptions au Grand-Livre 3	 1.11		-
Pologne	Actions 1836	ll —	•	77
· ·	Emprunt à Londres 1839.	[79'±	
Brésil	Id. id. 1843	' <u>'</u>	82	` <u></u>
Portugal	Obligations à Londres 25	46 2	46 }	<u> </u>
				وأدارسوه

Quelques ventes qui se sont opérées en intégrales ont produit un peul calme, et tous les fonds hollandais étaient offerts à de légères baisses. List Les espagnols et les portugais étaient également un peu plus calmes, Cours de l'argent: prêt à garantie 31 %; prol. 32 à 4 %; escompte 31 Derniers prix à 5 heures: 21 % 60; Holl. 5 % 100 %; Sociélé de Comerce 1472 à 4; Nouv. 3 p. c. Holl. 742; Ardoints 211.

Bourse d'Anvers du 18 Avril.

Mctalliques, 5 % 114 : - Naples, 5 % ». - Ardoins, 5 % 21 P. Dette différée ancien, ». — Passive, 5 % ». — Lots de Hess après la Bourse (2 a heures). Ardoins, 21 12 P. - Coupons, 2.

Bourse de Vienne du 12 Avril.

Métalliques , 5 % 111. — Dito, 4 % 100 2. - Dito , 3 % 77 de 1834. ». — Actions de la Banque 1627.

Bulletin de Paris du 17 avril.

Il s'est fait aujourd'hui d'importantes affaires en arbitrages : on a vendud 5 p. c. et par contre on a acheté du 3 p. c., ces opérations sont la conséguér ce des bruits qui courent relativement aux projets de la commission qu' get, qui veut la conversion, de plus à la nouvelle arrivée aujourd hui de Hollande annoncant la prochaine conversion du 5 p. c. et un emprunt de millions pour rembourser les porteurs qui refuseraient du 4 p. c. en échang La commission du budget comme on voit pulsera un nouveau motif dans faits qui s'accomplissent à l'étranger, pour faire partager son opinion su'e binet. Le 3 p. c. qui était resté hier à 83 50 à fféchi un instant à 89 40 po remonter à 83 55. Le 5 p. c. au contraire a baissé de 123 85 cours de fermetu d'hier, à 123 10; soit 75 cent, de baisse. La banque de France s'est melatent entre 3095 à 3100, les obligations de la ville à 1442 50. Par d'affaire fonds étrangers, actif 34½, Naples 102, belges 1831 103, 1840 106½. 107½, banque 700, le 5 p. c. portugais 46½, Piemont 1243 75.

DÉPART DU CHEMIN DE FER, SERVICE D'ÉTÉ à partir du 15 avril 1844.

D'Amsterdam à La Haye.

DE Harlen.	DE V				DE.	Voç schor	R-
h. m. 8 5	h. 8	m. 19	m. 31	m. 42			

	8.	16	8	35	∙ &	49	1.02	90	. a	.10	9	34	y	40	10 %
, I		4 43	_	~~		40				40		0.4		45	110110
30	4	46	5	5	5	10	5	31	5	42	6	3	6	14	10 1
»	•		12	30	12	44	12	56	1		1.	22		1	1.3
30	7	46	l X	5	i X	19	K	- 31	1 8	42	9	3	i y .	14	يه و لاي
n,	h.	m.	h.	m.	h	·m.	h.	m.	h.	:m.	h.	. mi	h.	m.	by!

	E IAVE.		B DR-		E PDZ.	DE Gys	Pirt inbr	DE Nen	Vre- bung.	DE Len	Voge-	BA	DE RLEM.	H Å	DE Leven	
h.	m.	h.		h.	m.	h.	m.	h.			'm.		m.	h.		
7	15 45	7	34	.7 19	40 13		, 6	8 12		- 8 12	30 49		48 5		3	
4	15	4	34.	4	49		6	5	20	5	29		47	6	2	
7	45	8	4	8	19	8	36	8	50	8	59	9	17	9	32	S []

LA HAYE, ches Leopold Lebenberg, Lage Nieute